



# VIDE-GRENIER organisé par le SOU des ECOLES de TERNAY "LES PIERRES"

**DIMANCHE 2 MAI 2021**

de 10h à 16 h, rue de Morze – stade de foot

Contacts: sou.ternay.pierres@free.fr - 06 50 10 46 49 en soirée

Inscription : retourner ce bulletin complété et accompagné d'un chèque à l'ordre de  
**Sou des écoles de Ternay les Pierres** à Mr. DUBARLE, 7 allée des Marronniers, 69360 Ternay.

Réservation d'emplacement :

➔ Je réserve ..... emplacement(s) 6m x 5m avec véhicule, à 18€

Attestation sur l'honneur vente au déballage :

Je soussigné(e) .....

Domicilié(e) ..... Ville .....

Né(e) le ..... à .....

Contacts obligatoires : Tel portable .....

Email .....

Carte d'identité ou passeport ou permis de conduire (entourer)

N° .....

Délivré le ..... préfecture ..... Valable .....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés et:

- n'avoir participé dans l'année à aucune vente de même nature,
  - ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à .....
- le .....

Fait à ..... le .....

Signature



## REGLEMENT DU VIDE GRENIER et PLAN

*à conserver*

- 1) La participation au vide grenier implique l'acceptation du présent règlement. L'exposant s'engage à en respecter tous les articles.
- 2) La manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.
- 3) Un numéro d'emplacement vous sera délivré lors du règlement de votre inscription.
- 4) Le jour du vide grenier, n'oubliez pas d'avoir sur vous votre pièce d'identité (obligatoire pour tout contrôle des services de la Préfecture).
- 5) A chaque entrée du site, vous trouverez des bénévoles du « Sou des Ecoles » pour vous aider à trouver votre emplacement et à vous installer.
- 6) Afin de simplifier la circulation toujours très difficile ce jour-là, nous vous demandons de bien vouloir respecter la signalisation et les sens de circulation temporaires mis en place par arrêté municipal.
- 7) L'accueil et l'installation des exposants sont prévus entre 9h et 10h. Merci de ne rentrer qu'une seule voiture à la fois pour ne pas engorger. Ne pas arriver avant 9h.
- 8) Toute la superficie du vide grenier est piétonne. Aucun véhicule ne sera admis sur le site entre 10h et 16h. Les exposants pourront sortir leur véhicule à 16h. Le véhicule doit être garé en long sur l'emplacement. La clôture du vide grenier est prévu à 16h.
- 10) L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre à la fin de la manifestation.
- 11) L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure sans que l'exposant puisse prétendre à un quelconque dédommagement. En cas de départ/annulation de l'exposant aucun remboursement ne pourra être demandé.

